

RÈGLEMENT DU JEU-CONCOURS « MARSEILLE-CASSIS 2027 »

1. Organisateur

Le Département des Bouches-du-Rhône organise un jeu-concours gratuit et sans obligation d'achat sur ses pages officielles Facebook et Instagram.

2. Durée

Le jeu est ouvert du 25.10.2026 au 01.11.2026 à 23h59.

3. Conditions de participation

Le concours est ouvert à toute personne majeure résidant en France métropolitaine, à l'exclusion des personnes ayant participé à son organisation.

Une seule participation par personne et par réseau social est autorisée.

4. Modalités de participation

Pour participer :

Facebook

- Commenter la publication en indiquant ce qui vous motive à relever le défi du Marseille-Cassis ;
- Identifier la personne avec laquelle vous souhaiteriez prendre le départ.

Instagram

- Commenter la publication en indiquant ce qui vous motive à relever le défi du Marseille-Cassis ;
- Identifier la personne avec laquelle vous souhaiteriez prendre le départ.

Toute participation incomplète, frauduleuse ou ne respectant pas ces conditions sera invalidée.

5. Dotation

Le jeu permet de gagner :

- 5 dossards pour le Marseille-Cassis 2027 sur Facebook ;
- 5 dossards pour le Marseille-Cassis 2027 sur Instagram.

Soit 10 dossards au total (sous réserve de la reconduction contractuelle avec le partenaire pour l'édition 2027).

En cas de non-reconduction contractuelle, les gagnants recevront un lot de compensation de type objets promotionnels ou invitations à de grands événements sportifs et/ou culturels locaux.

Les lots ne peuvent faire l'objet d'aucun échange, remboursement ou contrepartie financière.

6. Désignation des gagnants

Un tirage au sort sera effectué parmi les participations valides à l'issue du concours. Les gagnants seront contactés par message privé sur le réseau social utilisé pour participer.

Sans réponse dans un délai de 14 jours, le lot sera considéré comme abandonné et pourra être réattribué.

7. Modalités de retrait

Les modalités de retrait des lots seront communiquées ultérieurement aux gagnants. Aucun envoi postal ne pourra être effectué.

8. Protection des données personnelles

Les données éventuellement recueillies auprès des gagnants sont utilisées exclusivement pour la gestion du concours et l'attribution des lots. Conformément à la réglementation en vigueur, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de ses données personnelles.

9. Responsabilité

Le Département des Bouches-du-Rhône se réserve le droit de modifier, reporter ou annuler le concours en cas de force majeure ou de circonstances exceptionnelles.

10. Acceptation du règlement

La participation au jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.